PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 23 mars 2023

1. Présentation du compte administratif 2022 et du budget unique 2023

Le Comité syndical examine les documents budgétaires relatifs au compte administratif 2022 et au budget unique 2023 du Parc naturel régional de la Brenne, ainsi que ceux du budget annexe Petite Enfance et les cotisations des communes.

1.1. Compte administratif 2022 – Budget principal

Le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	3 388 409 €	4 103 706 €	+ 337 532 €
Investissement	322 026 €	465 815 €	+ 143 789 €

Section de fonctionnement

L'exercice 2022 présente un excédent de gestion de 337 532 €, les recettes étant supérieures aux dépenses.

Compte tenu du résultat antérieur reporté de 377 764 €, le solde d'exécution cumulé s'établit à 715 296 €.

Il convient toutefois de déduire de cet excédent un besoin de financement de 43 627 €, correspondant au déficit d'investissement constaté en 2021. Celui-ci résulte du remboursement du capital de l'emprunt contracté afin de permettre le versement anticipé aux communes des crédits CEE (TEPCV), alors que cette aide avait été encaissée en fonctionnement.

Après affectation de ce montant, le résultat de fonctionnement reporté s'élève à **671 669 €**.

Section d'investissement

La section d'investissement dégage un excédent de gestion de 143 789 € sur l'exercice 2022.

Les restes à réaliser présentent un solde positif de 49 476 €, avec 127 947 € de recettes et 78 471 € de dépenses.

Toutefois, compte tenu du résultat antérieur négatif de 236 892 €, le déficit global d'investissement s'établit à **43 627 €**.

1.2. Comparaison des comptes administratifs 2021 et 2022

Les charges à caractère général ont de nouveau progressé entre 2021 et 2022. Cette évolution s'explique notamment par le retour progressif à une activité normale après la crise sanitaire, qui avait fortement impacté l'exercice 2020 et, dans une moindre mesure, l'année 2021.

Les charges de personnel ont également augmenté, principalement en raison du fonctionnement en année pleine de plusieurs dispositifs et programmes :

- la Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) ;
- les Paiements pour services environnementaux (PSE) Haies ;
- le Projet alimentaire territorial (PAT).

Par ailleurs, deux agents techniques ont dû être remplacés durant toute l'année 2022 en raison d'arrêts maladie.

En investissement, une sous-consommation des crédits est constatée. Elle résulte des retards pris dans la réalisation de certains projets ainsi que de subventions non attribuées ou reportées.

1.3. Présentation du budget unique 2023 – Fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2023 s'équilibre à **4 934 489 €**, contre 4 238 855 € en 2022.

Cette augmentation résulte principalement de la mise en œuvre de nouvelles opérations dans le cadre de différents programmes :

- le Contrat territorial Zones Humides (CTZH) ;
- le Contrat local de santé (CLS) ;
- les Paiements pour services environnementaux (PSE) Haies ;
- la révision de la Charte du Parc.

Les dépenses de personnel progresseront également, notamment en raison de la prise en compte en année pleine de la revalorisation du point d'indice et de l'éventuelle nouvelle revalorisation envisagée en cours d'année.

Le budget statutaire demeure stable, tant en dépenses qu'en recettes.

Comme lors des exercices précédents, une partie de l'excédent de fonctionnement est affectée à deux inscriptions budgétaires :

- 85 000 € au titre des éventuelles indemnités de licenciement des agents en CDI ;
- 253 902 € au titre des dépenses imprévues.

Par ailleurs, une affectation de résultat de 43 627 € à la section d'investissement permet de couvrir le besoin de financement résultant du déficit constaté au compte administratif 2021, lié au remboursement de l'emprunt à court terme contracté pour les crédits CEE.

Un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est également envisagé, mais ne devrait finalement pas être nécessaire.

1.4. Dépenses de fonctionnement

Le document budgétaire présente le détail des dépenses de fonctionnement par article budgétaire.

[À compléter : principaux éléments commentés lors de la présentation et observations éventuelles des élus.]

1.5. Compte administratif 2022 – Investissement

Les écarts entre les dépenses prévues et celles réellement engagées s'expliquent par le report de plusieurs travaux, dont la réalisation ou le règlement est décalé sur l'exercice 2023.

Les opérations concernées portent notamment sur :

- la Maison de la Nature ;
- la Réserve naturelle régionale ;
- la Maison du Parc ;
- le projet de la Maison de la Rénovation.

Ces retards ont également des conséquences sur l'encaissement des recettes, les soldes de subventions n'ayant pas pu être mobilisés en raison de la non-réalisation de certains travaux.

1.6. Budget unique 2023 – Opérations de fonctionnement

Le budget présente le détail des différentes opérations de fonctionnement par grands pôles d'intervention.

Une attention particulière est portée au pôle « Nature et Gestion de l'Espace », compte tenu des financements attendus dans le cadre du nouveau CTZH.

Pour certaines opérations, les recettes ayant déjà été encaissées en 2022 sont indiquées pour mémoire.

1.7. Budget unique 2023 – Investissement

Le budget d'investissement 2023 s'équilibre globalement à **819 507 €**.

Il intègre les reports d'opérations non achevées en 2021, notamment les travaux et équipements de la Réserve naturelle régionale et de la Maison de la Nature.

Les principales dépenses prévues concernent :

- les travaux d'aménagement de la Maison de la Rénovation sur le site de la Maison du Parc ;
- la poursuite des équipements et aménagements de la Maison de la Nature ;
- des travaux complémentaires sur la Réserve naturelle régionale ;
- l'installation de mobiliers et de signalétiques pour la randonnée.

Situation de l'endettement

Au 31 décembre 2022, l'encours des emprunts à long terme s'élève à **167 822 €**.

Il se répartit comme suit :

Emprunt	**Durée**	**Taux**	**Capital restant dû**
Renégociation – Crédit Agricole	20 ans	Variable	109 384 €
Chaufferie bois – Crédit Agricole	12 ans	3,25 %	27 843 €
Travaux RNR – Crédit Agricole	10 ans	1,34 %	30 795 €
Total			**167 822 €**

L'annuité des emprunts à long terme s'élève à 43 536 €, dont 42 218 € de remboursement de capital et 1 318 € d'intérêts.

Un emprunt à court terme de 95 000 €, contracté sur deux ans au taux de 0,45 %, est également proposé.

1.8. Budget annexe Petite Enfance

Le compte administratif 2022 du budget annexe Petite Enfance fait apparaître un déficit de fonctionnement de **14 350 €**.

Ce déficit s'explique essentiellement par :

- l'augmentation de la masse salariale consécutive à la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique ;
- une subvention LEADER non perçue en 2022, alors que le projet correspondant a été réalisé au cours de cet exercice.

Pour 2023, le budget de fonctionnement s'équilibre à **188 403 €**, montant proche des dépenses réalisées en 2022, qui s'élevaient à 182 282 €.

Aucune dépense d'investissement n'est prévue pour l'année 2023.

1.9. Cotisations des communes

Conformément à la proposition présentée lors du Débat d'orientations budgétaires, il est proposé de maintenir les cotisations des communes tout en appliquant une revalorisation correspondant à l'évolution de l'inflation.

2. Délibérations budgétaires

Les délibérations soumises au Comité syndical ont porté sur les points suivants :

- Approbation des comptes de gestion.
- Approbation du compte administratif 2022 du budget principal.
- Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe Petite Enfance.
- Approbation du budget unique 2023 du budget principal.
- Approbation du budget unique 2023 du budget annexe Petite Enfance.